REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Égalité - Fraternité

DEPARTEMENT
de la GIRONDE

ARRONDISSEMENT
de LANGON

COMMUNE
de ROMAGNE

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AOÛT 2026

Sous la présidence de M. Jacques MOULINE - Maire

Membres Présents :

Mmes et MM. Jacques MOULINE, Delphine PÉPIN, Laurent MANON, Patrice CARBONNIER, Jocelyne RIFFAUD, Catherine MAGNANI, Thierry MERLE, Jérôme THOMASSON,

Absents et excusés : Mmes Karine DE MATOS ANTONY et Mélissa LALANNE et M. Jean-Marie BARON

Pouvoirs : Mme Karine DE MATOS ANTONY donne pouvoir à M. Jacques MOULINE

et M. Jean-Marie BARON donne pouvoir à M. Laurent MANON.

Secrétaires de la séance : Mmes Catherine MAGNANI et Delphine PÉPIN

Ordre du jour :

Validation du procès-verbal de la séance du CM du 2 juillet
Délibérations :

1. Annulation du titre 97 de 50.00 euros suite désistement location salle du city-stade
2. Demande de mise à disposition d'un agent administratif à la mairie de Faleyras pour la Mairie de Romagne
3. Étude devis peinture sol et décision modificative si réalisation des travaux
4. Demande de soutien de la chasse à la palombe au filet en palombière
5. Demande de subvention de l'ACCA
6. Salle des fêtes Yves Boissonneau et city-stade : révision du prix, limitation du bruit ...
7. Utilisation des locaux par le Bar Associatif
8. Rotofil : réparation / achat ?
9. Demande d'un administré pour l'obtention d'une deuxième adresse
10. Le bénévolat à la bibliothèque
11. Demande d'un agent pour un appareil de signalement danger
12. Plan de sauvegarde de la commune
13. Divers

Ouverture de la séance à 19h15.

Monsieur le maire annonce l'impossibilité qu'il a de rester à la réunion après 21h00 pour raison personnelle.

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 2 juillet 2026
Le procès-verbal est lu et approuvé à l'unanimité.

1. **Annulation du titre 97 de 50.00 euros suite désistement location salle du city-stade**

Le conseil municipal vote POUR : 9 voix.

2. **Demande de mise à disposition d'un agent administratif à la mairie de Faleyras pour la Mairie de Romagne**

Monsieur le maire propose, pour le moment, la mise à disposition de la secrétaire de la mairie de Faleyras à la mairie de Romagne pour faire la comptabilité ½ journée par semaine (4heures).
En parallèle, recherche d'une secrétaire pour deux jours par semaine (secrétariat et comptabilité).
Secrétaire proposée par la CDC : tarif horaire trop élevé pour le budget de la commune.
Secrétaire en micro-entreprise rencontrée : actuellement indisponible.
Le conseil municipal vote POUR : 9 voix.

3. **Étude devis peinture sol et décision modificative si réalisation des travaux**

Restauration des marquages au sol dans le village.
Coût : approximativement 4500 euros.
Le conseil municipal vote POUR : 10 voix.

4. **Demande de soutien de la chasse à la palombe au filet en palombière**

Le conseil municipal vote POUR : 3 voix, CONTRE : 2 voix, ABSTENTIONS : 5 voix
La demande est adoptée en principe

5. **Demande de subvention de l'Association Communale de Chasse Agréée de Romagne (ACCA)**

L'ACCA demande une subvention de 200 €.
Le conseil municipal vote POUR : 10 voix.

6. **Demande d'un administré pour l'obtention d'une deuxième adresse**

L'obtention d'une deuxième adresse est possible si la déclaration de fin de travaux est conforme aux travaux décrits dans le permis ayant autorisé le changement de destination (garage => habitation), notamment les raccordements aux réseaux (eau, électricité, téléphone, assainissement individuel).
La mairie va vérifier ces points avant de se prononcer sur cette demande.

Par ailleurs, le conseil municipal rappelle la nécessité de disposer d'un adressage complet de la commune.
Le projet initial de ré-adressage complet est abandonné, pour éviter de trop fastidieuses modifications aux administrés et des coûts inutiles pour la commune.
Il s'agit simplement d'ajouter des noms de voies et/ou des numéros aux adresses qui n'en disposent pas complètement.
Cette information sera confirmée dans le prochain bulletin municipal.

7. Salle des fêtes Yves Boissonneau et city-stade : révision du prix, limitation du bruit

Une révision et réécriture du contrat de location de la salle des fêtes est devenue nécessaire :

- Rappeler les règles de bienséance vis-à-vis du voisinage
- Quelle facturation en cas de casse ?
- Facturation du ménage,
- etc.

État des lieux : définir jour et horaire fixes pour la signature du contrat puis pour la remise des clés.
Nécessité de faire faire l'état des lieux par un agent lors de son temps de présence.

La commission « gestion des Salles » va reprendre le contrat de location et proposer des modifications lors du prochain conseil.

8. Utilisation des locaux par le Bar Associatif

Une réflexion est menée sur l'articulation entre la location de la salle polyvalente et les ouvertures du bar associatif.
Entre autres sujets, l'ouverture du bar ne sera pas possible le 9 octobre, date réservée pour les enfants dans le cadre de l'opération Lire Elire.
Une réunion entre les représentants de la commune et ceux du bar associatif va être planifiée.

9. Rotofil : réparation / achat ?

Avec un devis de 385 euros pour la réparation du rotofil, il est décidé que la réparation est mise en attente.

10. Demande d'un agent pour un appareil de signalement danger

Cette demande est refusée à l'unanimité, car l'agent n'est pas en situation de travailleur isolé.
Il sera rappelé à l'agent l'obligation qu'il a de porter les équipements de protection individuelle mis à sa disposition : chaussures, gilet de signalisation, protections auditives, gants, visière, etc.

11. Plan de Sauvegarde de la Commune

Un projet de Plan Communale de Sauvegarde a été rédigé.
Monsieur le maire va l'adresser à chaque membre du conseil municipal pour relecture, puis validation lors du prochain conseil municipal.

12. Le bénévolat à la bibliothèque

La nécessité de faire appel à des personnes bénévoles à la bibliothèque est rendue nécessaire par la diminution du temps de présence de l'agente en place.
Une réunion sera proposée avec l'agente et des membres du conseil municipal afin d'évoquer le fonctionnement de la bibliothèque, d'analyser le taux de fréquentation adultes et enfants, de définir les besoins actuels, mais aussi les conditions d'un bénévolat.
Mme Catherine Magnani évoque la possibilité d'être coordinatrice entre l'agente et les bénévoles.

13. Divers

- Afin de favoriser la communication entre les différentes associations de la commune et le conseil municipal, Monsieur le maire enverra une invitation à chaque association pour une réunion le jeudi 1er octobre à 19h,
- Rentrée scolaire le mardi 1er septembre : une information est diffusée via les différents moyens de communication (site et page Facebook de la mairie, listing du Syndicat Intercommunal de regroupement Pédagogique (SIRP), panneau lumineux) afin d'inviter tous les parents d'élèves à se retrouver à l'école de Romagne à partir de 8h45 autour d'un café, d'un thé.

La séance est levée à 21h30

Romagne,
le 27 août 2026

Mmes Catherine MAGNANI et
Delphine PÉPIN

Secrétaires de séance

M. Jacques MOULINE

Maire